Commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles

- *212* Développement économique

Enseignement supérieur et recherche

Propositions financières Budget Primitif 2015

Rapport n° CD/2015/33

Service Chef de file :
Service développement économique et touristique - Cellule entreprises et territoires
Service(s) associé(s) :

Résumé :
Le présent rapport a pour objet le vote des crédits 2015 en matière de développement économique et d'enseignement supérieur et recherche.
La poursuite de l'action du Département en faveur de l'implantation d'entreprises et la création d'emplois s'élèvera à 10,52M€ en 2015.
Les crédits 2015 en faveur de l'enseignement supérieur et la recherche s'élèvent à 300.000 €.

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

210 Enseignement supérieur et recherche

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2015
PDT	Direction du Développement Economique, Territorial et International	300 000,00
	TOTAL	**300 000,00**

2101 – Enseignement supérieur et recherche
Crédits proposés au BP 2015 : 300 000 €

Les crédits proposés au budget 2015 correspondent à la dotation annuelle de soutien au fonctionnement de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education de l'Académie de Strasbourg (ESPE) (ex-IUFM), contribution obligatoire en vertu de la loi du 4 juillet 1990.

212 Développement économique

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2015
PDT	Direction du Développement Economique, Territorial et International	10 019 750,00
PR	Direction des finances et de la commande publique	400 000,00
PDT	Direction de l'Agriculture, de l'Espace Rural et de l'Environnement	100 000,00
	TOTAL	**10 519 750,00**

2121 – Immobilier d'entreprises
Crédits proposés au BP 2015 : 1 500 000 €

Les interventions en faveur de l'immobilier d'entreprises s'adressent aux communes et à leurs groupements ainsi qu'aux sociétés d'économie mixte. Elles contribuent à favoriser l'implantation ou l'extension d'entreprises emportant la création d'emplois.

Les crédits proposés au budget primitif 2015 sont destinés intégralement au dispositif d'avances sans intérêts versées au bénéfice d'ALSABAIL, organisme relais des aides des collectivités à l'immobilier d'entreprises.

2122 - Plates-formes départementales d'activités
Crédits proposés au BP 2015 : 4 600 000 €

Le Département a lancé au début des années 2000 un projet ambitieux d'aménagement de zones d'activités pour répondre à un déficit en matière d'espaces fonciers économiques suffisamment spacieux et connectés aux infrastructures de transport, en réponse aux besoins des entreprises. Cette politique a également pour ambition de mieux maîtriser la consommation d'espace foncier.

Ainsi, le Département se propose de soutenir fortement la création de cinq ou six plates-formes départementales d'activités à vocation industrielle pour l'accueil d'entreprises à l'échelle d'un bassin d'emplois, et d'une ou deux plates-formes dédiées aux activités logistiques (plates-formes de Thal-Drulingen, du Martelberg, du Port autonome de Lauterbourg, de Brumath, et de Dambach).

Pour 2015, l'inscription prévisionnelle des crédits permettra de financer les travaux réalisés sur les zones de Brumath, Dambach et Lauterbourg.

2123 - Zones d'activités
Crédits proposés au BP 2015 : 2 687 250 €

Conformément à la logique des contrats de territoire, les interventions départementales privilégient l'intercommunalité.

Les projets sont soumis à l'expertise des services départementaux et de l'ADIRA, exprimée sur la base du respect de critères qualitatifs, adaptés à chaque cas d'espèce. Cette expertise est aussi destinée à aider le maître d'ouvrage à prévenir les difficultés techniques, économiques, juridiques et environnementales, en amont du projet. Il convient de noter que les nouveaux projets de zones d'activités doivent nécessairement prendre en compte les principes de développement durable et de gestion des zones tels que définis dans la Charte de développement durable des zones d'activités du Bas-Rhin mise en place en 2010.

Pour 2015, les crédits proposés permettront le financement de dossiers engagés sur les exercices précédents, notamment les zones Goxwiller-Valff, Gundershoffen et Woerth.

2124 - Reconversion de friches économiques
Crédits proposés au BP 2015 : 67 500 €

L'intervention départementale en faveur des friches économiques vise à constituer des réserves foncières en limitant la consommation de foncier agricole dans les secteurs où les friches peuvent être reconverties, à résorber les points noirs paysagers, aménager les espaces récupérés pour le développement d'activités nouvelles, de l'habitat ou de la rénovation urbaine.

2125 - Etablissement Public d'Exploitation du Livre Foncier Informatisé (EPELFI)
Crédits proposés au BP 2015 : 400 000 €

Conformément à la convention de financement pluriannuelle conclue pour les exercices 2009 à 2018, entre les Départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, ainsi que l'EPELFI et l'Etat, le Département apporte à l'EPELFI une contribution aux dépenses d'investissement (hors immobilier) : investissements complémentaires et provision pour renouvellement.

Pour l'année 2015, les crédits prévus au budget primitif s'élèvent à 400 000 €. Ce montant est susceptible d'être minoré en cours d'année, en fonction du produit de la redevance qui sera perçue auprès des usagers du livre foncier informatisé comme le prévoit la convention précitée.

***2126* - Développement de la représentation à Paris**
Crédits proposés au BP 2015 : 1 265 000 €

Conçue comme une vitrine de l'Alsace, la Maison de l'Alsace à Paris sera, à sa réouverture au second semestre 2015, un lieu de promotion de notre région, d'évènementiel, de rencontres professionnelles. Un crédit de 1 080 000 € est proposé pour l'achèvement de l'opération qui est financée à parité par les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, propriétaires indivis de l'immeuble.

Les recettes liées à l'exploitation de l'immeuble sont inscrites dans le rapport budgétaire général. Elles s'élèvent à 389 400 € pour le loyer du restaurant.

Une subvention de 150 000 € est en outre proposée pour accompagner la SEML Maison de l'Alsace à Paris chargée par les deux Départements de la poursuite de la promotion de l'Alsace durant la phase travaux, jusqu'à la réouverture de l'immeuble.

Un crédit de 35 000 € est par ailleurs proposé pour l'accompagnement juridique.

Récapitulatif des montants proposés par mode d'action :

Code	Libellé Mode d'action	Projet Budget Primitif 2015
2101	Enseignement supérieur et recherche	300 000,00
	TOTAL	**300 000,00**

Code	Libellé Mode d'action	Projet Budget Primitif 2015
2121	Immobilier d'entreprise	1 500 000,00
2122	Plates formes départementales d'activités	4 600 000,00
2123	Zones d'activités	2 687 250,00
2124	Reconversion de friches économiques	67 500,00
2125	Etablissement Public d'Exploitation du Livre Foncier Informatisé (EPELFI)	400 000,00
2126	Développement de la représentation à Paris	1 265 000,00
	TOTAL	**10 519 750,00**

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2015 dans l'axe d'intervention 210 - Enseignement supérieur et recherche ainsi que dans l'axe d'intervention 212 - Développement économique.

Strasbourg, le 10/04/15

Le Président,

Frédéric BIERRY